



Siret: xxx xxx xxx xxxxx  
www.artnpercu.com / infos@artnpercu.com

Client n°: xxxxx  
Contrat N°: Lxxxx

# CONTRAT DE LOCATION

-Contrat de location N° Lxxxx-

## INSTRUMENT:

### Désignation et références de l'instrument:

xxxxx xxxxx xxxx xxxxx xxxxx xxxxx

### Références suite:

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

### Accessoires (s'il y a lieu):

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

### Suppléments (s'il y a lieu):

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

**Ci-après dénommé le MATÉRIEL**

### Entre les soussignés:

Nom du représentant d'Art'n Percu, auto-entrepreneur, siret xxx xxx xxx xxxxx

Adresse

Adresse (suite)

Adresse (suite)

**Ci-après dénommé le LOUEUR d'une part,**

**Et**

Nom ou/et Raison Sociale du client

Adresse

Adresse (suite)

Adresse (suite)

**Ci-après dénommé le PRENEUR d'autre part,**

# Conditions Générales

## **I) LE MATÉRIEL:**

- Le MATÉRIEL reste la propriété du LOUEUR.
- Le MATÉRIEL est testé avant départ, ce qui implique pour le PRENEUR qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.
- Le PRENEUR est responsable du MATÉRIEL loué durant toute la période du contrat.
- Il est conseillé au PRENEUR d'assurer tous risques le MATÉRIEL loué (vol, vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels,...).
- Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le PRENEUR est responsable du MATÉRIEL dès que celui-ci quitte le LOUEUR.
- Le PRENEUR qui transporte le MATÉRIEL lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
- Le PRENEUR est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du MATÉRIEL, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.
- Le PRENEUR certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du MATÉRIEL loué par le biais de ce présent contrat.
- En aucun cas le LOUEUR ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation du MATÉRIEL par le PRENEUR ayant accepté le parfait état de fonctionnement du MATÉRIEL par la signature du présent contrat.
- Le MATÉRIEL restitué sera testé par le LOUEUR. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du PRENEUR.

## **II) GARANTIES:**

- Afin de prévenir toute détérioration, dégradation ou vol, le LOUEUR gardera un chèque de caution d'une valeur de XXX€ (Xxxx xxxx Euros) pendant toute la durée du contrat et jusqu'au retour du MATÉRIEL testé par le LOUEUR.
- En cas de vol ou de détérioration abusive du MATÉRIEL, le chèque de caution sera encaissé par le LOUEUR.
- Le MATÉRIEL devant subir une réparation inférieure au montant de la caution, sera réparé par le LOUEUR ou une maison spécialisée avec facture à charge du PRENEUR.
- Si le MATÉRIEL ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai d'une semaine (7 jours calendaires) après la fin du contrat, il sera considéré comme manquant au retour.
- Le MATÉRIEL manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le PRENEUR.

## **III) LOCATION:**

- Le LOUEUR met à la disposition du PRENEUR le MATÉRIEL pour une durée de XX mois, du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA.
- Le PRENEUR s'engage à verser au LOUEUR une location de XX€ (Xxxx xxxx Euros) par mois pendant toute la durée du contrat.
- La location est payable d'avance le 5 de chaque mois.
- L'enlèvement et le retour du MATÉRIEL sont à convenir entre le LOUEUR et le PRENEUR en concordance avec la durée du contrat.

Fait en deux exemplaires le: ..... / ..... / 20..... à .....

### LE LOUEUR:

Nom du représentant d'Art'n Percu

### LE PRENEUR:

Nom ou/et Raison Sociale du client

Précédé de la mention «lu et approuvé»